

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 30 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le 30 novembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, suite à la convocation, en date du 24 novembre 2020 dont un exemplaire a été affiché le jour même au tableau prévu à cet effet.

Etaient présents, 13 conseillers sur 15 :

MM. Annie-France ALI - Sylviane CLAVELLE - Alain COZETTE – Philippe DELATTRE - Alain DUCANGE (Pouvoir de Michel LEROY) - Catherine DUPONT - Alain LECLERCQ - Benoit LEGUEN - Éric MAASSEN Christian MANABLE - Séverine MASCRET - Jacques MASSET (Pouvoir de Agnès HAVET) - Julie THOMAS formant la majorité des membres en exercice.

Etai (ent) absent(s) excusé(s) : 2 conseillers sur 15 :

MM Agnès HAVET (pouvoir donnée à Jacques MASSET) – Michel LEROY (Pouvoir donné à Alain DUCANGE) -

A été élu secrétaire de séance M. Julie THOMAS

Le compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, deux points :

- Avenant n°1 à la convention n°09-0732-EF relative à un projet d'effacement du réseau électrique – rue de Villers Bocage -
- AMSOM Habitat : Consultation d'autorisation de mise en vente

Le conseil municipal, accepte d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

2020-054 : Délibération sur la communication du rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du rapport d'activités de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie de l'année 2019. Ce rapport a été transmis à tous les élus avec la convocation du présent conseil municipal.

Des compléments d'informations sont exprimés par les élus sur différents points.

Ce dossier peut être consulté en Mairie par toute personne qui le souhaite.

2020-055 : Délibération pour la réalisation d'un emprunt pour travaux d'effacement des réseaux rue de Villers Bocage

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 147 000,00 euro, tel évoqué lors de l'acceptation de la convention financière signée entre la FDE et la commune lors du précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire indique avoir reçu trois propositions de financement sur 20 ans des organismes suivants : la Caisse d'Épargne (1.05%), le Crédit Agricole (0.89%) et la Banque postale (0.72%). Après avoir connaissance des différentes offres, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Banque postale et de prendre la délibération avec l'ensemble des conditions ci-dessous :

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 147 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 147 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/01/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,72 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité semestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

2020-056 : Délibération pour l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération Départementale de l'Énergie

Monsieur le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.

2020-057 : Délibération pour les bons d'achats au personnel

Monsieur le Maire propose de renouveler l'attribution des bons d'achats au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de versement de bons d'achats au personnel, par imputation au compte 6232 pour un montant total de 430 euros.

Des bons d'achats pour un montant total de 90 euros seront également commandés pour le concours de dessin organisé par la commune à l'occasion de Noël. Il reviendra à la commission de Communication de retenir les trois lauréats qui seront récompensés à hauteur de trente euros chacun.

2020-058 : Délibération pour une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour travaux sur bâtiment communal pour l'ouverture d'une boulangerie

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux de réhabilitation du bâtiment communal - 3 rue de Pierregot – (projet s'inscrivant dans le dispositif soutenu par l'Etat au titre du maintien et au développement des services à la population) pour un montant estimé 34 534 euros HT correspondant au montant estimatif fourni par Mme Anne Sophie DOMONT, Architecte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR, demande l'autorisation de préfinancement et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR (30 %) soit : 10 360.20 € HT
- Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA)
 - Fonds propres : 24 173.80 € HT

2020-059 : Décision modificative n°1 – Budget général M14

Monsieur le Maire informe le conseil, des ajustements nécessaires à effectuer au budget 2020 en section investissement et fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve, cette proposition et les modifications budgétaires nécessaires (voir tableau ci-dessous).

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
6411 personnel titulaire		5 000.00 €		
022 dépenses imprévues	5 000.00€			
Total	5 000.00 €	5 000.00 €		

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2151 Réseaux de voirie		25 000.00 €		
1641 emprunts				25 000.00 €
Total		25 000.00 €		25 000.00 €

2020-060 : Délibération - Avenant n°1 à la convention n°09-0732-EF relative à un projet d'effacement du réseau électrique – rue de Villers Bocage -

Monsieur le Maire indique suite à un éboulement de la tranchée provoquée par la pluie au niveau de la rue de Villers Bocage, il est nécessaire de reprendre une moitié de voirie étant donné qu'il n'y a pas de structure (beaucoup de sable). Le montant des travaux s'élève à 11 962 euros.

Suite à la modification du projet initial, il a été convenu de modifier comme suit la convention initiale :

Article 1

Les dispositions de l'article 2 - Travaux électriques : Montant de l'opération – Plan de financement et de

l'article 4 - travaux de communications électroniques : Montant de l'opération – Plan de financement : sont remplacées par ce qui suit :

Article 2 : Travaux électriques

2-1 Montant de l'opération

- Coût hors taxes des travaux électriques.....	196022,50 €
- Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût hors taxes de l'opération.....	9 801,13 €
- Montant total hors taxes de l'opération.....	205 823,63 € HT

- TVA sur les travaux.....	39 204,50 €
Total :	245 028,13 € TTC

2-2 Plan de financement de l'opération électrique

Le plan de financement est le suivant :

- participation de la commune 55 % du coût hors taxes de l'opération soit	113 203,00 €
- montant pris en charge par la Fédération 45 % soit	92 620,63 €
- TVA avancée par la Fédération	39 204,50 €
Total :	245 028,13 € TTC

Article 3 : Travaux de communications électroniques

3-1 Montant de l'opération d'installations de communications électroniques

Le montant de l'opération s'élève à :

- Coût HT des travaux d'infrastructures d'accueil	54 418,00 €
- Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût hors taxes de l'opération.....	2 720,90 €
- TVA sur travaux.....	10 883,60 €
Total :	68 022,50 € TTC

3-2 Plan de financement de l'opération d'installations de communications électroniques

- Part de financement de la FDE 80 (40 % du coût HT).....	22 855,56 €
- Contribution de la commune 60 %.....	34 283,34 €
- TVA avancée par la FDE 80.....	10 883,60 €
Total :	68 022,50 € TTC

Article 4 – Autres clauses de la convention :

Toutes les autres clauses de la convention n'ayant pas fait l'objet d'une modification par le présent avenant demeurent en vigueur.

2020-061 : AMSOM Habitat : Consultation d'autorisation de mise en vente

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'AMSOM Habitat portant sur la consultation d'autorisation de mise en vente des logements situés 3, rue de Pierregot.

Conformément à la réglementation, l'office public doit consulter la collectivité avant la potentielle commercialisation des logements.

Monsieur Éric MASSEEN indique que notre collectivité n'est pas soumise à l'article L 302-5 qui détermine le taux de logements sociaux dans les communes.

Messieurs Alain DUCANGE et Christian MANABLE ne sont pas favorables à la vente, ils souhaitent garder une offre de logements à loyer modéré.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, s'oppose à la mise en vente des logements situés 3, rue de Pierregot

Information sur l'application du régime indemnitaire à l'ensemble du personnel communal

Monsieur le maire indique que l'instauration du régime indemnitaire a été décidée par délibération du conseil municipal du 16 décembre 2019 et a nécessité obligatoirement avant application d'avoir obtenu l'avis du Comité technique du Centre de gestion de la Somme que nous venons de recevoir.

Monsieur le maire informe sur le régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP). Il est attribué aux cadres d'emplois des adjoints techniques et administratifs.

L'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Elle est liée au poste de l'agent, à ses fonctions et cadre d'emploi, à son expérience professionnelle et ses compétences.

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir appréciés au moment de l'évaluation annuelle.

Le montant individuel est défini par l'autorité territoriale dans les conditions énoncées ci-dessous.

Les montants d'IFSE et CIA sont proratisés, dans les mêmes conditions que le traitement, pour les agents occupant un emploi à temps non complet.
L'attribution individuelle du RIFSEEP décidée par l'autorité territoriale fait l'objet d'un arrêté individuel en date du 20 novembre 2020 avec effet au 3 mars 2020.

Questions diverses

Monsieur le Maire indique que dans le contexte d'épidémie de Covid-19, l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

Monsieur le Maire informe les élus d'une décision du Tribunal de Grande Instance d'AMIENS ordonnant la démolition d'un empiètement de fondation sur une largeur de 28 cm (au plus large) d'une habitation construite il y a environ 10 ans.

La commune a réceptionné un devis de l'entreprise HUBLART pour l'aménagement du talus situé au bout de la rue de Querrieu pour un montant de 1418 euros HT. Madame Annie-France ALI rappellera l'entreprise afin de revoir les variétés de plantations.

Madame Catherine DUPONT exprime sa déception quant à la concertation sur les plantations de l'aménagement de la RD11.

Ce sujet a été discuté lors d'une réunion de travail avec le cabinet Tesson et l'entreprise HUBLART à laquelle les membres de la commission « Cadre de vie » étaient conviés.

Mme DUPONT informe de l'enquête (téléphonique et questionnaire déposé) effectué par les membres du CCAS auprès des personnes de 70 ans et plus, démarche appréciée par les personnes concernées.

En tant que Présidente la Maison Pour Tous, elle informe que l'arbre de Noël de la MPT ne se déroulera cette année en raison de la crise sanitaire.

Monsieur Christian MANABLE s'interroge sur :

La pose de bâche géotextile ou plaquettes de hêtre sur les plantations de la RD11 afin de limiter l'entretien et les mauvaises herbes.

L'aménagement du parking de la place publique est-il envisagé sur le budget 2021.

Une aide éventuelle de l'intercommunalité pour le Café des sports.

La dangerosité de la voirie entre Rainneville et Villers Bocage avec un accotement d'un dénivelé d'au moins 10 cm.

Monsieur Philippe DELATTRE s'interroge sur la mise en place de la distribution des colis des Aînés. Cela sera discuté avec les membres du CCAS très prochainement.

Monsieur Alain COZETTE s'interroge sur le bornage du nouveau lotissement, le bassin est rebouché de moitié et le tuyau de débordement est dirigé vers les terrains agricoles.

Il indique un manque d'éclairage au niveau du passage piéton sur la RD11.

Monsieur Alain DUCANGE indique que la matérialisation au sol de la ligne « stop » est à refaire rue du château d'eau et rue neuve.

Madame Séverine MASCRET indique que de poids-lourds roulent vite dans la rue de Querrieu

Madame Sylviane CLAVELLE suggère sur les poteaux bois qui longent la RD11 d'ajouter des bornes lumineuses pour plus de visibilité des poteaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'une présentation du site internet de notre commune soit réalisée par M. Benoit LEGUEN pour clôturer cette réunion.

Le site internet sera lancé mi-décembre 2020 avec l'aide de Somme Numérique. Une page Facebook a aussi vu le jour : commune de rainneville-80260.

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission « information et communication » et tout particulièrement Benoit LEGUEN pour le travail et le temps passé pour la réalisation de ce projet très important pour mieux informer les habitants.

Fin de séance : 21h25
La secrétaire de séance,
Julie THOMAS

Les membres présents au Conseil municipal du 5 octobre 2020	
ALI Annie-France	
CLAVELLE Sylviane	
COZETTE Alain	
DELATTRE Philippe	
DUCANGE Alain	
DUPONT Catherine	
HAVET Agnès	
LECLERCQ Alain	
LEGUEN Benoit	
LEROY Michel	
MAASSEN Éric	
MASCRET Séverine	
MASSET Jacques	
THOMAS Julie	